

Le 15 février 2021

**Assemblée plénière de la Région Normandie**

**Une assemblée plénière de la Région Normandie s’est tenue,** **lundi 15 février 2021, au Conseil Régional à Rouen, sous la présidence d’Hervé Morin. Parmi les sujets à l’ordre du jour, on peut notamment retenir :**

**Normandie Prêts Participatifs : Un dispositif inédit pour renforcer les fonds propres des TPE et PME normandes**

Damien Charrier, Vice-Président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Normandie, et Philippe Coudy, Président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie en Seine-Maritime (UMIH), sont intervenus en début de séance pour évoquer le dispositif « Normandie Prêts Participatifs ».

La Région mobilise **40 millions d’euros pour ce nouveau dispositif** qui a pour objectif de faciliter la consolidation des fonds propres des entreprises régionales impactées par la crise sanitaire de la COVID-19, inscrites dans une dynamique de croissance et en capacité de rebondir.

Il s’adresse aux TPE et PME normandes de tous secteurs d'activité, qui réalisent moins de 10 M€ de chiffre d’affaire par an. Après avoir constitué un dossier avec leurs experts-comptables, ces dernières pourront bénéficier de **prêts d’un montant de 15 000 à 500 000 euros, d’une durée de 7 ans avec un différé total du capital,** leur permettant non seulement de renforcer leurs fonds propres mais aussi, le cas échéant, de rééchelonner leurs dettes sur une plus longue durée (in fine ou amortissable) et ainsi assainir leur bilan financier.

**Contournement Est de Rouen : La Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime se substituent financièrement à la Métropole Rouen Normandie**

Les élus régionaux ont décidé d’augmenter de 48 millions d’euros la contribution régionale au contournement Est de Rouen, la portant de 157 millions d’euros à 205 millions d’euros, pour compenser la part que la Métropole Rouen Normandie refuse maintenant de financer (66 millions d’euros).

La Région Normandie et le Département de la Seine Maritime ont donc décidé, pour l’aboutissement du projet de contournement Est de Rouen, de se substituer à la Métropole Rouen Normandie dans ses engagements pris en 2017. En effet, **l**a Région Normandie a exprimé depuis 2017 son engagement financier, à hauteur de 157 millions d’euros, aux côtés de la Métropole Rouen Normandie (66 millions d’euros) et du département de la Seine-Maritime (22 millions d’euros).

Pour mémoire, le projet de Contournement Est de Rouen - Liaison A 28-A 13, déclaré d’utilité publique en 2017, est un projet structurant et essentiel pour le territoire, attendu par une large majorité des Rouennais, Seinomarins, et des acteurs économiques de la métropole rouennaise. Il permettra entre autres de décongestionner le centre-ville de Rouen, et de renforcer l’attractivité de la Normandie en améliorant l’accessibilité et la desserte de l’ensemble du complexe industrialo-portuaire de Rouen et des pôles d’activités et d’emploi du territoire Métropolitain. La subvention publique, estimée à 490 millions, est à financer pour moitié par l’Etat, et pour moitié par les collectivités locales.

**Financement du Saut de mouton à Clichy**

La mise en place urgente d’un saut-de-mouton - croisement dénivelé entre les voies ferrées, qui prendra place à Clichy, est la solution la plus pertinente pour répondre au problème de densité des circulations et de cisaillements qui perturbent la régularité des trains normands. Le coût de réalisation de l’infrastructure en avant gare de Paris Saint Lazare, sous la maitrise d’ouvrage de SNCF Réseau, est estimé entre 160 à 200 millions d’euros, pris en charge par l’Etat à hauteur de 50%, le reste étant financé par les collectivités.

La Région soutiendra ce projet à hauteur de 25%, soit entre 40 et 50 millions d’euros.

Le reste du projet sera financé par l’Etat (50%), les Départements (12,5%) et les Intercommunalités (12,5%). Les contributions des Départements, Métropole, Communautés urbaines, Communautés d’agglomération et Communautés de communes seront définies au prorata de la population.

Le projet bénéficie d’ores et déjà d’engagements officiels de la part de grandes collectivités et intercommunalités de Normandie qui ont délibéré pour apporter en principe leur soutien financier à la construction de l’infrastructure : Départements du Calvados et de la Manche, Métropole de Rouen, Caen la Mer, CU Le Havre Seine Métropole, CA Seine Normandie Agglomération, CA Seine Eure Agglo, CA du Cotentin, CC Bayeux Intercom, CA Lisieux Normandie, Ville de Bayeux.

De plus, afin de faire accélérer la réalisation des études préparatoires à la phase d’élaboration de l’avant-projet du saut de mouton, la Région a pris en charge financièrement la part de la Région Ile-de-France, soit 225 000 euros, portant la participation de la Région à 450 000 euros sur les 900 000 euros du coût total des études partagé avec l’Etat.

**Convention entre la Région et le Rectorat pour accompagner le développement des compétences numériques des lycéens et de la communauté éducative**

Conscients de l’importance des enjeux numériques, la Région et le Rectorat ont décidé, à travers une convention d’une durée de cinq ans, de s’engager à travailler conjointement pour atteindre des objectifs partagés en matière de numérique éducatif dans les lycées
normands :

* Développer les compétences transversales numériques des lycéens pour les rendre autonomes dans une perspective de poursuite d’étude, d’insertion professionnelle et d’engagement citoyen ;
* Développer les compétences transversales numériques de la communauté éducative pour amplifier l’accompagnement des lycéens ;
* Déployer des ressources numériques éducatives et pédagogiques via l’Espace Numérique de Travail (ENT) pour accompagner les lycéens et les enseignants dans leurs pratiques ;
* Equiper progressivement chaque lycéen en ordinateur portable mobilisable en classe et à domicile ;
* Adapter les infrastructures et équipements numériques des établissements en fonction des besoins d’usages exprimés en tenant compte du déploiement des équipements individuels et de la transformation numérique dans les secteurs professionnels.

|  |
| --- |
| **Focus sur le « Pack numérique lycéen »**En accord avec les Autorités académiques, la Région amplifie l’ambition initiée par le Plan « Lycée 100% numérique » avec le déploiement, à partir de la rentrée scolaire 2021, du « Pack numérique lycéen ». Celui-ci comporte plusieurs volets complémentaires :* **La mise à disposition de chaque lycéen primo-entrant d’un ordinateur portable**, dans les établissements publics, privés et les MFR. Cet investissement représente un coût estimé à **20 millions d’euros pour la Région** ;
* Le renouvellement de l’offre de service ENT « l’Educ de Normandie » et des ressources numériques pour les lycées du public, ainsi que le déploiement progressif d’infrastructures wifi dans les lycées public pour **un coût d’environ 6 millions d’euros pour la Région ;**
* **Un plan d’accompagnement des utilisateurs** coordonné avec les actions académiques.
 |

**Une nouvelle aide à la mobilité pour les étudiants en 5ème et 6ème année d’odontologie**

Les élus régionaux ont approuvé le lancement d’un nouveau dispositif visant à accompagner les étudiants en 5ème et 6ème année d’odontologie dans la réalisation de leurs stages actif et hospitalier en Normandie, par le versement d’une aide à la mobilité dédiée à couvrir les frais de déplacement et d’hébergement.

Le montant de cette aide est fixé à 400 euros par mois et par étudiant, pour une année de stage universitaire, soit de septembre à août.

Le formulaire de demande de prise en charge devra être déposé en ligne sur le site des aides de la Région : <https://aides.normandie.fr/>

Ce nouveau dispositif s’inscrit dans la logique de la convention partenariale, signée le 1er février 2021, par la Région Normandie, l’ARS, les Universités de Caen et Rouen et les facultés dentaires de Rennes, Reims, Lille, et Paris. Mis en place pour une durée de 3 ans, cet accord de coopération doit permettre l’augmentation progressive du nombre d’étudiants envoyés dans les UFR d’odontologie partenaires, puis accueillis en stages en Normandie et favoriser ainsi, à terme, l’implantation de jeunes professionnels de santé à l’issue de leur cursus.

**La Région Normandie s’engage pour soutenir les étudiants pendant la crise sanitaire**

La Région mobilise ses nombreux dispositifs pour venir en aide et accompagner les étudiants, largement impactés par la crise sanitaire :

**Pour l’ensemble des étudiants de l’enseignement supérieur *:***

* **Aide exceptionnelle équipements numériques** :

Les Universités de Rouen et de Caen ont bénéficié d’un soutien pour des investissements numériques afin d’augmenter les capacités de formations en distanciel. Il s’agit de l’acquisition du matériel numérique pédagogique, de matériel pour de la captation vidéo, des composantes aidant à la création et au partage de contenus vidéo interactifs. Le montant total accordé aux deux établissements s’élève à 1,8 million d’euros.

* **Dispositif Insertion Jeunes Diplômés :**

Le dispositif vise à permettre aux jeunes ciblés de garder une dynamique positive d'accès au marché du travail, en réalisant des missions au sein d’entreprises, de collectivités ou d’associations normandes, couplées avec un volet «formation». Il permet également aux entreprises, association et collectivités de s’appuyer sur les compétences de ces jeunes pour développer des projets, et de valoriser l’attractivité de l’emploi en région, en mettant en relation les entreprises avec des publics qui, dans un contexte plus habituel, aurait pu être amené à quitter la Normandie pour d’autres régions.

Ce dispositif concerne 2000 jeunes, pour des stages d’une durée de 5 à 9 mois maximum. La Région Normandie mobilise ainsi 11,3 millions d’euros pour ce dispositif dont 7 millions d’euros pour la rémunération des 2 000 jeunes stagiaires.

* **Aides à l’émergence d’épiceries solidaires, notamment à Caen et au Havre**
* **Mobilité internationale / bourses de mobilité :** Assouplissement des modalités de paiement, maintien acompte versés…
* **Mesures générales :**

Les aides aux associations sont maintenues, avec une prolongation de la durée des conventions en cours, une prise en compte des dépenses engagées même si l’opération est annulée sur justification, et plus de souplesse pour la justification des dépenses…

**Pour les jeunes incubés en situation précaire :**

Les allocations dédiées aux jeunes créateurs (35 000 euros sur un an en temps normal) sont prolongées.

**Pour les doctorants :**

Depuis 2017, la Région Normandie a mis en place un dispositif dédié au soutien des doctorants sur son territoire, le dispositif RIN Doctorants. Ce dispositif a permis le soutien, de 2017 à 2020, de 384 contrats doctoraux, pour un montant de 28 000 euros.

En 2020, la Région a accordé la prolongation de 45 contrats doctoraux qui en étaient à leur 3ème année de réalisation lorsqu’ils ont été impactés par la crise sanitaire. Ces premières prolongations ont nécessité une réorientation de 284 475 euros au sein des conventions en cours et l’engagement de 56 146 euros supplémentaires.

**Pour les étudiants du sanitaire et social (infra et post bac) :**

* **Fond Social du CROUS**

La Région abonde le fonds social du CROUS Normandie qui permet aux étudiants des formations sanitaires et sociales en difficulté de percevoir des aides ponctuelles d’urgence. La totalité de la subvention annuelle versée au CROUS (25 000 euros) bénéficie en intégralité aux étudiants des formations sanitaires et sociales normands.

* **Aide exceptionnelle aux étudiant(e)s infirmier(e)s et aide-soignant(e)s**

Par ailleurs, en 2020, la Région a décidé de saluer l’engagement des élèves aides-soignants et des étudiants en soins infirmiers qui se sont mobilisés à l’occasion de leur stage effectués dans les services de soins touchés par l’épidémie COVID 19. Ainsi, 1 825 étudiants infirmiers et 601 élèves aides-soignants ont perçu une aide exceptionnelle (250 ou 300€ par semaine de stage). Pour financer cette aide exceptionnelle, la Région a mobilisé plus de 3,17 millions d’euros sur les fonds du PRIC accordés par l’Etat. La part attribuée aux étudiants infirmiers est de plus de 1,86 million d’euros (et 653 050 euros pour les élèves aides-soignants).

* **Gratuité des transports régionaux**

Enfin, lors de la crise sanitaire, l’ensemble des élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales ont pu bénéficier de la gratuité des transports régionaux.

**Mise en œuvre opérationnelle des fonds européens FEDER FSE+ 2021-2027**

Les négociations autour des règlements relatifs à la mise en œuvre des fonds européens sont en cours de finalisation au sein des institutions de l’Union européenne. Ceux-ci devraient être publiés à la fin du premier semestre 2021, permettant le lancement de la programmation 2021-2027.

La Région Normandie restera, à ce titre, Autorité de gestion du FEDER - FSE+. Elle devra à la fois gérer la fin de la programmation 2014-2020 (dont REACT EU) ainsi que le programme opérationnel Normand 2021-2027 (dont le Fonds pour une transition juste). Ce programme doté d’une enveloppe prévisionnelle de 600M€ permettra de soutenir des projets lancés dès le 1er janvier 2021.

Si la programmation de ces projets doit faire l’objet d’une adoption préalable des règlements et du programme opérationnel au niveau européen, les Normands ont néanmoins d’ores et déjà la possibilité d’adresser par courrier une pré-demande d’aide aux services instructeurs de la Région. Un modèle de courrier leur est fourni en ce sens sur le site [www.europe-en-normandie.eu/page/programme-operationnel-feder-fse-2021-2027](http://www.europe-en-normandie.eu/page/programme-operationnel-feder-fse-2021-2027).

Contacts presse :

Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr